



C/46/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 septembre 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

CONSEIL

Quarante-sixième session ordinaire Genève, 1^{er} novembre 2012

ADOPTION DE DOCUMENTS

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est de fournir des informations sur les documents ci-après, que le Conseil sera invité à adopter à sa quarante-sixième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 1^{er} novembre 2012 :

Documents TGP

- | | |
|----------|--|
| TGP/12/2 | Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (révision)
(document TGP/12/2 Draft 3) |
| TGP/0/5 | Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents
(révision)
(document TGP/0/5 Draft 1) |

Documents d'information

- | | |
|----------------|---|
| UPOV/INF/12/4 | Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (révision)
(annexe du document C/46/13) |
| UPOV/INF/19/1 | Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV (révision)
(document UPOV/INF/19/1 Draft 2) |
| UPOV/INF/20/1 | Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV (révision)
(document UPOV/INF/20/1 Draft 2) |
| UPOV/INF/21/1 | Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges
(document UPOV/INF/21/1 Draft 1) |
| UPOV/INF-EXN/3 | Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
(document UPOV/INF-EXN/3 Draft 1) |

DOCUMENTS TGP

TGP/12/2 Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (révision)

2. Le Comité technique (TC), à sa quarante-huitième session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012, et le Comité administratif et juridique (CAJ), à sa soixante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2012, ont accepté les modifications apportées au texte du document TGP/12/2 Draft 2 et, sur cette base, sont convenus que le document TGP/12/2 devrait être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-sixième session ordinaire.

3. Le CAJ a noté que la révision du texte original anglais ainsi que les traductions en français, allemand et espagnol seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/12/2 soit soumis au Conseil. Le document TGP/12/2 Draft 3 contient les modifications de caractère rédactionnel proposées par les membres concernés du Comité de rédaction.

4. Le Conseil est invité à adopter la révision du document TGP/12/2 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques" sur la base du document TGP/12/2 Draft 3.

TGP/0/5 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)

5. Parallèlement à la révision du document TGP/12/2 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques", que le Conseil sera invité à adopter à sa quarante-sixième session ordinaire, il est proposé d'adopter une version révisée du document TGP/0/5 sur la base du document TGP/0/5 Draft 1.

6. Le Conseil est invité à adopter le document TGP/0/5 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente" sur la base du document TGP/0/5 Draft 1.

DOCUMENTS D'INFORMATION

UPOV/INF/12/4 Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (révision)

7. Le TC, à sa quarante-huitième session, et le CAJ, à sa soixante-cinquième session, sont convenus de proposer la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale (classe 213) dans le document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", annexe I : deuxième partie "Classes englobant plusieurs genres", comme indiqué dans l'annexe à ce document, et conformément à la procédure de mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil.¹

8. Le Conseil est invité à adopter la version révisée du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/12/4), sur la base des modifications proposées au document UPOV/INF/12/3, comme présentées dans l'annexe au présent document.

¹ À sa quatre-vingt-unième session tenue à Genève le 8 avril 2011, le Comité consultatif a approuvé la procédure ci-après, le cas échéant, pour la mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil (voir le paragraphe 11 du document C(Extr.)/28/4 "Compte rendu") :

"i) présenter un document du Conseil proposant des modifications spécifiques au document mis à jour sans présenter de projet complet de document révisé au Conseil. Le Conseil sera invité à adopter la version révisée du document sur la base des modifications spécifiques et le Bureau de l'Union établira et publiera le document révisé sur cette base; et

"ii) présenter au Conseil pour adoption, en même temps que le document du Conseil contenant les modifications spécifiques au document mis à jour, un document d'information, analogue au document "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents" (document TGP/0/3) contenant les versions les plus récentes des documents d'information (par exemple, séries de documents INF et EXN)".

UPOV/INF/19/1 Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV (révision)

9. À sa trente-neuvième session ordinaire, tenue le 27 octobre 2005, le Conseil a adopté les "Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV et l'accès aux documents de l'UPOV", qui figurent à l'annexe du document C/39/13. À sa quatre-vingt-troisième session, tenue à Genève le 30 mars 2012, le Comité consultatif est convenu de proposer une révision des règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV, comme indiqué dans l'annexe au document C/39/13. Sur cette base, le Comité consultatif est convenu que le document UPOV/INF/19/1 "Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV" serait soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-sixième session ordinaire.

10. Sous réserve de son adoption par le Conseil, le document UPOV/INF/19/1 remplacerait les règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV, comme indiqué dans l'annexe au document C/39/13.

11. *Le Conseil est invité à*

a) *adopter la version révisée des règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV, sur la base du document UPOV/INF/19/1 Draft 2; et*

b) *noter que le document UPOV/INF/19/1 remplacerait les règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV, comme indiqué dans l'annexe au document C/39/13.*

UPOV/INF/20/1 Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV (révision)

12. À sa trente-neuvième session ordinaire, le Conseil a adopté les "Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV et l'accès aux documents de l'UPOV", telles qu'elles figurent dans l'annexe au document C/39/13. À sa quatre-vingt-troisième session, le Comité consultatif est convenu de proposer une révision des règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV, comme indiqué dans l'annexe au document C/39/13. Sur cette base, le Comité consultatif est convenu que le document UPOV/INF/20/1 "Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV" serait soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-sixième session ordinaire.

13. Sous réserve de son adoption par le Conseil, le document UPOV/INF/20/1 remplacerait les règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV, comme indiqué dans l'annexe au document C/39/13.

14. *Le Conseil est invité à*

a) *adopter la version révisée des règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV, sur la base du document UPOV/INF/20/1 Draft 2; et*

b) *à prendre note que le document UPOV/INF/20/1 remplacerait les règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV, comme indiqué dans l'annexe au document C/39/13.*

UPOV/INF/21/1 Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges

15. À sa soixante-cinquième session, le CAJ est convenu d'apporter une modification au texte du document UPOV/INF/ADS "Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges" et, sur cette base, il a décidé qu'un document serait soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-sixième session ordinaire (voir le document UPOV/INF/21/1 Draft 1 "Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges").²

16. Le Conseil est invité à adopter le document UPOV/INF/21/1 "Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges", sur la base du document UPOV/INF/21/1 Draft 1.

UPOV/INF-EXN/3 Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)

17. Parallèlement aux documents d'information que le Conseil sera invité à adopter à sa quarante-sixième session ordinaire et conformément à l'approche approuvée pour la mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil,³ il est proposé d'adopter le document UPOV/INF-EXN/3 "Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents" sur la base du document UPOV/INF-EXN/3 Draft 1.

18. Le Conseil est invité à adopter la version révisée du document UPOV/INF-EXN "Liste des documents INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents" (document UPOV/INF-EXN/3) sur la base du document UPOV/INF-EXN/3 Draft 1.

[L'annexe suit]

² Afin de conserver une numérotation séquentielle pour les documents d'information, le code du document "Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges" a été modifié de "UPOV/INF/ADS" à "UPOV/INF/21/1".

³ À sa quatre-vingt-unième session, le Comité consultatif a approuvé l'approche ci-après, le cas échéant, pour la mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil (voir le paragraphe 11 du document C(Extr.)/28/4 "Compte rendu") :

"i) présenter un document du Conseil proposant des modifications spécifiques au document mis à jour sans présenter de projet complet de document révisé au Conseil. Le Conseil sera invité à adopter la version révisée du document sur la base des modifications spécifiques et le Bureau de l'Union établira et publiera le document révisé sur cette base; et

"ii) présenter au Conseil pour adoption, en même temps que le document du Conseil contenant les modifications spécifiques au document mis à jour, un document d'information, analogue au document "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents" (document TGP/0/3) contenant les versions les plus récentes des documents d'information (par exemple, séries de documents INF et EXN)".

DOCUMENT UPOV/INF/12/4

"NOTES EXPLICATIVES SUR LES DÉNOMINATIONS VARIÉTALES
EN VERTU DE LA CONVENTION UPOV" (RÉVISION)

MODIFICATIONS PROPOSÉES

NOUVELLE CLASSE (CLASSE 213) DANS LA DEUXIÈME PARTIE DE L'ANNEXE I :
CLASSES ENGLOBANT PLUSIEURS GENRES

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 213	Eupatorium L. Acanthostyles R. M. King & H. Rob. Ageratina Spach Asplundianthus R. M. King & H. Rob. Bartlettina R. M. King & H. Rob. Campuloclinium DC. Chromolaena DC. Conoclinium DC. Cronquistianthus R. M. King & H. Rob. Eutrochium Raf. Fleischmannia Sch. Bip. Praxelis Cass. Vioreckia R. M. King & H. Rob.	EUPAT - AGERT - - - - - - - EUTRO - - -

[Fin de l'annexe et du document]